

Chapitre I – Rencontres non jouées pour les Championnats, Trophées et Coupes de France

Ces dispositions n'ont pas vocation à s'appliquer à la LFB qui dispose d'une procédure particulière prévue dans son protocole sanitaire.

En cas de rencontre avec une équipe professionnelle, le protocole de la LFB ou de la LNB s'appliquera.

Article 1 – Non déroulement d'une rencontre

1. Absence de l'équipe ou insuffisance de joueurs

Conformément aux Règlements Sportifs Généraux de la Fédération, une équipe qui ne se présente pas sur le terrain ou avec moins de cinq joueurs ne peut prendre part à la rencontre.

Après expiration d'un délai de 30 minutes, le ballon est mis en jeu par un entre deux au cercle central et l'arbitre siffle immédiatement la fin de la rencontre.

L'arbitre consigne les faits sur la feuille de marque.

Le forfait sera prononcé de manière automatique par le Président de la Commission Fédérale 5x5 à l'encontre de l'équipe qui ne se présente pas le jour de la rencontre ou qui n'a pas assez de joueurs, dès lors qu'elle n'en a pas avisé au préalable la Commission Fédérale 5x5 et le club recevant.

2. Justification de l'absence de l'équipe en amont de la rencontre

Dans le cas où une équipe a averti la Commission Fédérale 5x5 et le club adverse de son impossibilité de se déplacer ou d'organiser la rencontre suite à des cas positifs déclarés au sein de son effectif ou à des cas contact contraints à des mesures d'isolement, le club devra transmettre au Médecin Fédéral tous les éléments justifiant cette impossibilité de déplacement (nombre de cas positif et/ou de cas contact placés à l'isolement au jour de la rencontre etc.).

Le Médecin Fédéral sera chargé de traiter et d'anonymiser les éléments médicaux avant la transmission aux membres de la Commission Fédérale 5x5 pour traitement du dossier.

Dans le cadre d'une procédure contradictoire, la Commission Fédérale 5x5 décidera au vu des pièces fournies au dossier, s'il y a lieu :

- de déclarer l'équipe fautive forfait ;
- de donner la rencontre à jouer.